

A la une

CÉRÉMONIE patriotique de l'Armistice du 8 mai 1945

Avant la cérémonie au Monument aux Morts, les autorités et les porte-drapeau ont rendu hommage au collègue, aux anciens élèves morts pour la France lors de la seconde guerre mondiale.

Les élèves de l'école du centre ont chanté la Marseillaise accompagnés par l'Harmonie Jeanne d'Arc, en présence d'élus, de représentants des associations,

de la Gendarmerie et du corps des Sapeurs-Pompiers dont plusieurs soldats du feu ont été distingués.

La Médaille d'Honneur de bronze a été décernée (de droite à gauche) à Jean-Yves CHEVALME, Jean-Yves DARRAS et Franck NURDIN, ainsi que Johan ALBUISSON, Charles LASSALLE, Arnaud PRUD'HOMME et David DEMANGEON. Le Sergent LECOMTE a été promu au grade de Sergent Chef à compter 1^{er} décembre 2017.



Fromagerie du PETIT MOULIN

Pionnier de l'agriculture bio depuis 1989, Denis FEIVET vient de passer le relais à son fils Nicolas qui s'est associé à Sébastien PUCET pour former le GAEC du Petit Moulin.

Après une étude de marché approfondie, ils ont créé leur fromagerie qui a ouvert ses portes en février, et produisent du munster, de la tomme et du fromage blanc, au sein de la ferme familiale au n° 26 de La



Croisette. La vente se fait en direct à la ferme et dans quelques commerces locaux et de la région.

Contact : 03 54 31 16 15

NOUVEAU au Val d'Ajol : Festival LE PIED ORANGE

Le café Chez Narcisse et l'association «Rock Live» organisent les 28 et 29 juillet 2018 une nouvelle animation culturelle nommée «Le Pied Orange».

Au programme : théâtre de rue, musique, arts graphiques et nombreuses autres animations, en présence d'artistes tel que BOMBINO (Rock touareg), LOFOFORA, PIGALLE, REBEKA WARRIOR, TAGADO JONES, LES COLPORTEURS DE RÊVES, ...

Contact : grosjeanvictor@gmail.com
Informations et programme complet sur : www.cheznarcisse.com

GREY'S PIZZA à votre service



Le camion GREY's Pizza stationné tous les mardis soir sur la Place du Monument s'est transformé en restaurant-pizzeria Avenue de la Gare, en remplacement de la pharmacie Peignier déménagée sur la Place de l'Hôtel de Ville.

Les créations de l'atelier «Une fille, du fer» de Fougerolles apportent un véritable cachet à la décoration de la salle qui compte 26 places. Une terrasse est en cours d'aménagement pour l'été.

Greg le cuisinier et son épouse vous proposent des pizzas mais également des plats cuisinés au feu de bois, à déguster sur place où à emporter.

Bon appétit !



L'ÉDITO DU MAIRE

Chères Ajolaises, chers Ajolais,

Comme je vous en ai déjà informé, je ne veux pas abuser de la tribune que pourrait me donner l'édition de ce journal, maintenant bimestriel. Ce lien entre vous et vos élus est devenu incontournable en raison de l'évolution des différents supports de presse locaux. Je remercie au passage toutes les personnes qui s'investissent pour que cet «AJOLAIS Nouveau» perdure au-delà de toutes les difficultés rencontrées.

Il faut bien reconnaître que la communication est un art qu'il faut maîtriser avec beaucoup de précautions. Pourtant, il arrive un moment où il devient indispensable que la voix des élus puisse s'exprimer d'une manière sereine mais ferme afin que certaines informations sans doute mal appréhendées, mal répercutées et de ce fait, mal comprises, ne viennent déformer l'action de votre équipe municipale.

J'ai renoncé, et de longue date, à répondre systématiquement aux informations lancées par certains médias ou réseaux, pas toujours bien expliquées. Le combat du démenti est pour moi toujours perdu d'avance. L'important n'est-il pas de rétablir la vérité... enfin, notre vérité ? et ce support n'en est-il pas le lieu privilégié.

Ces dernières semaines, nous avons été confrontés à quelques diffusions d'informations pour lesquelles, entre autres, les correspondants de presse ne sont pas à blâmer. En aval de leurs articles, d'autres intervenants modèlent vers le sensationnel les éléments d'infos qui leur sont transmis. C'est ainsi que cela se passe, c'est devenu naturel et nous n'y pouvons rien !

Un exemple qui concerne la chapelle de FAYMONT. Elle sera, comme le Conseil Municipal l'a validé récemment, cédée à la commune pour l'euro symbolique par Mr Hervé DE BUYER que je voudrais ici remercier. Par ce choix, cette chapelle, avec les éléments qui l'entourent, sera au centre de l'aménagement de cet écart le plus important de notre commune. Autour de cet édifice, nous allons pouvoir construire le vrai cœur de hameau que

nous attendons à FAYMONT depuis plusieurs années.

Il s'inscrira dans la suite du rond-point déjà créé et dans l'aménagement de ce petit bourg. Le dossier des travaux est prêt à être lancé : réseaux (eaux, assainissement, enfouissement de l'électricité et du téléphone), trottoirs, luminaires, fleurissement, ... et enfin la chaussée en relation avec le Conseil Départemental. À ce jour, ce dossier est bloqué par les services de l'Agence de l'Eau dont l'État a mis, depuis plusieurs années, la main sur la trésorerie. De ce fait, les aides indispensables de cet organisme tardent à venir pour ce qui n'est pour l'heure que l'étude des eaux parasitaires de nos réseaux, préalable indispensable à toute poursuite de programme.

Je tiens à replacer cette acquisition dans son contexte sans qu'il soit fait de faux procès en délire à vos élus. Le bâtiment aura forcément une destination. Désacralisé, certains offices pourront cependant toujours s'y tenir.

Ensuite, tout reste à imaginer : d'expositions de toute nature à de petits concerts et le tout... sans démesure. Ce lieu restera avant tout le dernier témoin patrimonial, tout près de l'usine DE BUYER, de l'histoire de cette formidable entreprise et de son action paternaliste débutée au début du 20^{ème} siècle et ensuite intimement liée au développement de notre commune.

Je veux aussi rétablir les faits concernant la réalisation d'un préau au stade de football. Ce projet en attente depuis plusieurs années avait bien un coût initial de 13 000 €, financé par moitié par le club (avec montage par lui-même) et la commune.

Cependant, il s'agit de ne pas oublier un épisode important de cette affaire. Celui concernant le moment où le club n'a pas été en mesure de réaliser lui-même les documents d'urbanisme indispensables.

Il est facilement compréhensible qu'à partir de ce moment, se retournant vers la commune pour le faire, l'enveloppe financière allait s'envoler : nécessité de faire appel à un architecte, à des entreprises, de bien

respecter les normes et les mesures de sécurité. Le scénario était en place pour multiplier par trois le budget, le portant ainsi à 40 000 €, sans participation financière supplémentaire du club, la réalisation devenant de fait totalement communale.

À partir de là, je ne pense pas que l'on puisse faire grief aux élus d'émettre un avis sur cette construction.

Dans ce contexte, la proposition de changer son positionnement de quelques dizaines de mètres n'était-elle pas légitime ? Ainsi, en dehors de l'enceinte du terrain de foot, on pouvait imaginer qu'il puisse servir à toutes les activités et animations, actuelles et à venir, se tenant sur ce site du complexe sportif.

Afin de concevoir un équipement parfaitement en phase avec ces objectifs, il ne semblait pas exagéré d'ajouter 10 000 € au projet.

Suite à notre rencontre de concertation avec le club, nous avons dû prendre acte lors de sa présentation, de son refus de cette proposition. Les dirigeants ont exprimé leur souhait de reprendre à leur compte ce projet afin qu'il revienne tel que souhaité au départ adossé au club-house existant.

Je peux vous assurer que nous resterons à l'écoute du club et attentifs à l'évolution de ce dossier qui n'est, je l'espère, que provisoirement refermé.

Comme vous le constatez, la tâche des élus n'est pas simple, surtout au moment des choix à mettre en œuvre. J'insisterai sur cette période complexe où, dans toutes les décisions et les événements du quotidien, plane en permanence cette approche nouvelle de la recherche, dans tous les cas, des responsabilités. Nous assurons demain, comme ce fut le cas hier, notre mission dans ces circonstances difficiles, devant lesquelles vous le savez, nous ne nous sommes jamais dérobés. Nous avons, pour cela aussi, besoin de votre confiance.

Votre Maire

En période scolaire

Lundi	: 18h00 à 19h30
Mardi	: 18h30 à 20h00
Mercredi	: 16h00 à 18h00
Jeudi	: fermée
Vendredi	: 18h30 à 21h00
Samedi	: 15h00 à 19h00
Dimanche	: 09h00 à 12h00

LA PISCINE
INTERCOMMUNALE
DU VAL-D'AJOL



TOUTES LES INFOS sur : www.valdajol.fr



LA PÊCHE
AU VAL-D'AJOL

Profitez d'un domaine préservé :
entre rivière - la Combeauté et
ses affluents - et nombreux étangs !

Cartes en vente chez **INTERMARCHÉ**



Suivi de l'opération STÉRILISATION DES CHATS

Après la signature fin 2017 d'une convention avec la fondation «30 millions d'amis», la Mairie du Val d'Ajol vient de convenir d'un autre partenariat avec l'association locale «Pil Poil Moustaches» qui va permettre de stériliser les communautés de chats errants et ainsi limiter leur prolifération. Cette belle initiative permet à la commune d'offrir à ces animaux le droit de cité et des conditions de vie décentes.

La campagne de stérilisation, débutée en mai, est réalisée conjointement par les bénévoles de l'association «Pil Poil Moustaches» et les services municipaux sur les lieux de vie des chats.

Ces trappages se font secteur par secteur, en débutant par Faymont et le centre ville, puis Hamanxard et Outremont.

Avant le début des captures, les riverains des sites concernés sont informés des dates de pose des cages-trappes par une information dans leur boîte aux lettres. Les propriétaires de chats doivent en conséquence s'assurer que leur animal est identifiable par puce électronique ou au moyen d'un collier ou d'un tatouage. Rappelons que l'identification par puce électronique ou par ta-

touage est obligatoire depuis la loi du 17 mai 2011 pour tous chats de plus de 7 mois. Tout animal attrapé non identifié sera considéré comme errant, pris en charge par la fondation «30 millions d'amis» qui les fera stériliser auprès d'un vétérinaire ; aucun recours ne sera possible.

Pendant les périodes de trappages, ils vous est demandé de ne pas nourrir les chats et de ne pas laisser de gamelles de nourriture à l'extérieur des habitations.

Une fois stérilisés et identifiés au nom de la fondation, les chats sont relâchés sur leurs sites habituels, après une période de convalescence et de surveillance. Les bénévoles de l'association «Pil Poil Moustaches» assurent le suivi des félins.

Nous rappelons que la stérilisation des communautés de chats est la seule méthode efficace reconnue par l'O.M.S. pour assurer le contrôle des populations. Elle favorise en outre la limitation des nuisances aux riverains ; elle évite la transmission des maladies tout en permettant aux félins de bénéficier d'un suivi et d'assurer leurs rôles de régulateur des rongeurs.

PROPRETÉ de la voirie communale

L'entretien de la voirie communale relève de la responsabilité du Maire. Toutefois, lorsque les administrés salissent les voies communales, le Maire peut faire appliquer l'article R 116-2 du Code de la Voirie Routière qui stipule dans son 4^o alinéa :

«Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe, ceux qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public».

Il faut savoir que les contraventions de cinquième classe peuvent s'élever à 1 500 € ou 3 000 € en cas de récidive.

ENTRETIEN des trottoirs

Le règlement sanitaire départemental des Vosges précise, dans son article 32, que les propriétaires et occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords. Les travaux d'entretien doivent être exécutés périodiquement et toute détérioration imprévue de nature à porter un préjudice à la santé des personnes doit faire, sans délai, l'objet d'une réparation au moins provisoire.

L'article 99 précise aussi que les voies et espaces publics doivent être tenus propres. Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure desdites voies.

Nous vous remercions donc de veiller à la propreté des abords de vos propriétés par un balayage et un désherbage régulier, vous contribuerez ainsi à la beauté de notre bourg.

La SÉCURITÉ n'a pas de prix

La contribution versée par la commune du Val d'Ajol au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) des Vosges se monte à 108 408 € pour l'année 2018.

La contribution de l'ensemble des communes vosgiennes est de 10 830 693 €, identique à celle de 2017. Elle est calculée sur la base de 2 critères : la population D.G.F. pour 70% (baisse de 1 741 habitants sur l'ensemble) et le potentiel financier (richesse des communes) pour 30% (en baisse de 1.84 €), soit pour le département des Vosges :

406 632 habitants pour 322 899 952 € de potentiel financier, et pour notre commune :

4 267 habitants pour 2 816 135 € de potentiel financier.

Horaires des travaux : les RÈGLES de voisinage

Les beaux jours reviennent et, avec eux, le ronronnement des tondeuses dans les jardins. La municipalité rappelle que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- > les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- > le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- > les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

RAMASSAGE des ordures ménagères et des sacs jaunes

Le personnel du SICOVAD travaille les jours fériés. Vous pouvez donc sortir vos bacs et vos sacs jaunes le jour habituel même s'il correspond à un jour férié.



La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

Suite et fin de notre article paru sur L'AJOLAIS Nouveau n° 17 - Mars-Avril 2018

ECONOMIE

La commission économie – communication a démarré ses travaux courant février avec comme première intention de favoriser le développement des entreprises petites et grandes d'une part et de permettre une véritable appropriation par tous de ce qu'est l'intercommunalité. Les terrains vacants des zones d'activités du territoire sont désormais commercialisés par la Communauté de Communes.

ENVIRONNEMENT

L'environnement est un atout fort de notre territoire et la C.C.P.V.M. a déjà engagé un certain nombre d'actions. D'une part, elle a la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 'Confluence Moselle-Moselotte', avec des actions de préservation de ses prairies alluviales à fort intérêt écologique. D'autre part, la C.C.P.V.M. agit sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Une réflexion et des études sont menées sur les deux bassins versants : la Moselle et la Combeauté.

La C.C.P.V.M. est aussi propriétaire de l'Etang du Villerrain, au Girmont Val d'Ajol, un site classé Espace Naturel Sensible. Des aménagements sont à venir pour protéger et valoriser ce site emblématique.

La C.C.P.V.M. s'est également engagée dans des actions de sensibilisation à l'environnement, en faveur des scolaires mais aussi du grand public, à travers une Fête de l'eau qui s'est déroulée pour sa première édition en juin 2017. Elle aura lieu cette année les 2 et 03 Juin 2018 à la Grange Puton à Remiremont.

POLITIQUE DU LOGEMENT, CADRE DE VIE ET POLITIQUE DE LA VILLE

La politique du logement et de la ville que la C.C.P.V.M. vient de prendre en compétence, du fait du contrat de Ville de Remiremont, fait l'objet d'un travail étroit avec les services de l'Etat pour en définir les contours.

CULTURE, SPORT, SERVICES

La culture, le sport, les services à la population ont déjà donné lieu en 2017 à des prises de compétences et des réflexions sur l'intégration des équipements et sur une harmonisation des pratiques à l'échelle intercommunale. Ainsi la réflexion est engagée concernant la généralisation du portage des repas à domicile et des piscines sur tout le territoire. Ces deux derniers domaines ont été exercés de façon différenciée en 2017 sur le territoire en attendant la généralisation ou non à tout le territoire.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes compte 88 agents répartis dans les différents services (multi accueil – crèche, médiathèques, technique, administratif, urbanisme, portage des repas à domicile et piscines du Val d'Ajol et de Plombières les Bains- école de musique).



URBANISME

Le service urbanisme est chargé de l'instruction des autorisations d'urbanismes (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme) pour le compte des communes.

Les demandes d'urbanisme sont déposées en mairie puis transmises au service urbanisme qui en assure l'instruction (vérification de la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, les servitudes d'utilité publiques et autres contraintes, consultation des commissions et services concernés, synthèse de toutes les informations) jusqu'à l'envoi au Maire d'une proposition d'arrêté. Le service assiste également les communes, en cas de besoin, pour le suivi de chantier, les éventuels procès-verbaux d'infraction et leur dispense des conseils tout comme aux particuliers ou professionnels (architectes, constructeurs, maîtres d'œuvres).

Ce service assure, en plus, par convention et contre participation financière, l'instruction pour 4 communes ne faisant pas partie de la communauté de communes des Vosges Méridionales : Rupt sur Moselle, Le Thillot, Le Ménil et Saint-Maurice sur Moselle.

Outre l'instruction des autorisations d'urbanisme, le service gère le Système d'Information Géographique (S.I.G.) et veille à faire de ce logiciel informatique un outil complet et pertinent permettant de restituer des données utiles dans l'analyse des problématiques de gestion et d'aménagement du territoire.

FISCALITÉ

D'un point de vue fiscal, la fiscalité professionnelle unique a été instaurée. Ce système a l'avantage de faire disparaître la principale source d'inégalité de richesse entre les communes tout en créant les conditions d'une véritable coopération : la concurrence fiscale entre les communes disparaissant, les communes-membres peuvent mettre en œuvre des stratégies de développement équilibrées à l'échelle de l'ensemble du territoire du groupement.

La taxe professionnelle unique est un instrument de l'aménagement du territoire.

La C.C.P.V.M. est une intercommunalité jeune, en plein développement. Les élus communautaires ont à cœur de la faire rayonner en la rendant attractive notamment par le biais de l'économie et du tourisme.

Source de l'article : C.C.P.V.M.



Déménagement du SECOURS CATHOLIQUE

Le 1^{er} juin, l'antenne ajolaise, qui occupait le côté droit de la Salle des fêtes depuis une douzaine d'années, déménagera au 15 place de l'Eglise, à côté du square du Moulin.

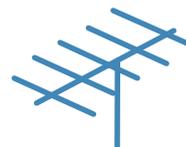


La signature de la nouvelle convention a eu lieu le 11 avril en mairie entre Mr le Maire et Mme Claude KOPF, Présidente du Secours Catholique des Vosges, en présence de toute l'équipe ajolaise.

Ce local permettra de développer de nouvelles activités : cuisine, couture, ... au service des plus démunis de notre commune.

L'équipe se renouvelle grâce à l'arrivée de bénévoles, toujours animée par le même esprit d'accueil et de solidarité.

TNT : changement de fréquences & aide financière



Le 23 mai 2018, des modifications de fréquences TNT sont intervenues au Val d'Ajol, uniquement chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision au moyen d'une antenne râteau individuelle ou collective (par voie hertzienne terrestre).

Ces changements peuvent entraîner la perte de certaines chaînes de télévision. Vous devrez alors faire une recherche de chaînes à partir de la télécommande du téléviseur ou de l'adaptateur TNT et ceci sur chaque poste relié à une antenne râteau.

Pour les téléspectateurs qui ne retrouveraient pas toutes leurs

chaînes, une aide financière est accordée, sur présentation d'une facture de travaux réalisés par un spécialiste, exclusivement pour la télévision reçue par antenne râteau.

Les gestionnaires de collectifs doivent s'assurer que l'antenne râteau collective est adaptée aux nouvelles fréquences qui seront utilisées à partir de cette date. Dans le cas contraire, les résidents de ces immeubles pourraient rencontrer des difficultés de réception de certaines chaînes.

Pour plus d'informations :
www.recevoirlatnt.fr
09 70 818 818



Vie associative

Philippe GROSJEAN à l'honneur

Nadine NURDIN, Présidente du Club de Basket, a souhaité, à l'occasion du repas dansant annuel du club, mettre à l'honneur Philippe GROSJEAN qui joue au basket depuis l'âge de 10 ans au sein de l'équipe ajolaise.

Mr Luc VALETTE, Vice-Président de la Ligue de Lorraine de Basket, lui a remis officiellement devant les présents

à cette soirée, la Médaille d'or de la Fédération Nationale de Basket. Cette récompense, qui lui avait été décernée en octobre dernier à Saint-Etienne (Loire) par les instances nationales, couronne le dévouement dont il a fait preuve depuis 50 ans comme joueur et entraîneur des équipes.

Cette médaille, Philippe GROSJEAN la dédie à tous les bénévoles et les joueurs



qui ont fait, font et feront le club de l'avenir.

Présentation de l'association V.A.L.A.

Cette association communément appelée V.A.L.Ajolaises ou V.A.L.A. - qui signifie Vôge Autos Légende Ajolaises - a été fondée en avril 2016 par un groupe de «copains» qui participaient à des navigations dans les clubs du Grand Est.

Le dynamisme de la municipalité du Val d'Ajol a conduit ses fondateurs à établir leur siège social dans notre commune.

Ce club regroupe aujourd'hui une petite centaine d'adhérents qui organise des navigations pour véhicules historiques, des expositions et des balades touristiques. L'association met également à disposition du public les voitures anciennes de

certains de ses membres pour animer mariages, anniversaires et tournages de films.

Ainsi, 4 voitures ont participé à Gérardmer au tournage du film «Un amour impossible» avec Virginie Effira, qui sortira dans les semaines à venir. D'autres véhicules sont également visibles sur le clip vidéo d'un groupe de musique, sur un long métrage consacré aux Vosges des années 80 pour le groupe Lagardère Productions, mais aussi dans la série télévisée «Zone d'ombre» (la voiture de l'actrice principale).

Vous avez pu voir certaines de ses



expositions lors du marché du terroir sur la place du Sô fin juillet et lors des navigations «De La Vôge à la Montagne» ou «De La Vôge aux 1000 étangs».

Pour en savoir plus :
www.valajolaises.fr



LA FÊTE DE L'EAU :



Du 1^{er} au 3 juin prochains, la deuxième Fête de l'Eau et de la Rivière se déroulera au Centre aéré de la Grange Puton à Remiremont.

Comme l'année dernière, elle est organisée par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales en partenariat avec l'association ETC...terra. Plusieurs classes de différentes écoles de l'intercommunalité participent au

montage des expositions dans le cadre du projet «Je parraine ma rivière», notamment la classe de CM2 de l'École du Centre qui a travaillé sur l'écloserie avec l'aide de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) du Val d'Ajol et du Girmont Val d'Ajol.

Au cours de cette fête, ludique et festive, auront lieu des conférences, des balades à thèmes et des spectacles. Plusieurs stands animés par des partenaires présenteront le monde aquatique et son environnement.

Entrée libre le vendredi 1^{er} juin de 18h à 19h30, le samedi 2 juin de 10h à 12h et de 14h à 19h et le dimanche 3 juin de 13h30 à 18h.

Informations sur : [Facebook.com/PorteVosgesMeridionales](https://www.facebook.com/PorteVosgesMeridionales)
www.jeparrainemarivèredanslesvosges.com

EXCURSION avec les Amis des Monuments Anciens du Val d'Ajol

L'A.M.A.V. propose cette année une sortie à Longwy et Longlaville le vendredi 1^{er} juin qui accompagnera les visiteurs sur la forteresse de Vauban puis la découverte des émaux de Longwy pour terminer par Les vitraux de Majorelle, artiste de l'Ecole de Nancy.

Départ sur la Place du Sô à 7h
Retour au Val d'Ajol vers 19h
Participation : 60 €, boisson non comprise.

Inscriptions auprès de :
Mr Michel ANDRE : 03 29 30 58 25
Mr Jacques RACADOT : 03 54 04 36 53

Pourquoi avoir choisi le week-end du 4 et 5 AOÛT 2018 pour le CENTENAIRE ?

PRÉAMBULE

Août 1914 : déclaration de guerre. L'engrenage infernal de la violence mondiale est enclenché...

1917

À partir de l'offensive anglo/française d'avril 1917, la guerre devient, surtout du côté des Allemands, une guerre de négociations ou plutôt une guerre de moral. La notion de paix de «Capitulation» s'annonce sur la destinée de l'empire allemand. Le peuple voit bien qu'il faut l'accepter mais ne sait pas encore par quels moyens l'aborder sans se laisser saisir par elle, en un mot il faut s'adapter.

Mais, on refuse l'inéluctable, on préfère lutter jusqu'à la «victoire» finale. Discours bien sûr entretenu par tous les belligérants.

DÉCEMBRE 1917/JANVIER 1918

L'empire allemand est en train de craquer. La grève générale s'installe en janvier. Le peuple allemand n'en peut plus et n'en veut plus.

Mais la destruction du front russe et le refoulement des fronts italiens et roumains permettent à l'armée allemande de compter sur une supériorité numérique. Les Allemands vont donc s'assurer du transport de toutes les divisions disponibles sur le front occidental.

Au 1^{er} janvier 1918, l'armée française subit une diminution importante de ses effectifs : 1 486 000 tués, disparus et prisonniers. En outre, 700 000 personnels sont démobilisés pour répondre aux diverses nécessités, notamment économiques. Pour livrer bataille, l'armée française dispose de 97 divisions soit 2 900 000 hommes.

Au 1^{er} mai, l'armée allemande a déjà épuisé une partie importante de ses forces en raison de ses multiples offensives. Mais ce seront plus tard les terribles combats du Chemin des Dames et du plateau de Craonne qui vont entraîner les Allemands dans une offensive désespérée «Nach Paris».

Le 23 juin, exténuée face à la situation (résistance alliée, affaiblissement de ses troupes), l'Allemagne cesse son offensive. A ce moment, les troupes américaines entrent en action...

Le 24 juillet, le général Foch donne des ordres qui peuvent se résumer ainsi : «**Frapper l'ennemi à coups redoublés et répétés**».

L'offensive alliée commence début août pour ne prendre fin que le 11 novembre.

C'est ce que l'on appelle l'offensive des «**Cent jours**», appellation principalement utilisée dans les pays anglo-saxons pour désigner l'ultime offensive conduite par les alliés de la première guerre mondiale contre les empires centraux sur le front de l'ouest.

À partir de ce moment, l'armée allemande ne fait que battre en retraite, sans pour autant cesser de résister. Dès les premiers jours d'août 1918, l'état-major allemand déclare en haut lieu : «**Ce début d'août est un moment de deuil pour notre armée dans cette guerre...**» car l'armée allemande a perdu un nombre incalculable de soldats, tués, blessés ou prisonniers, beaucoup de matériel ; toutes ses réserves sont épuisées et ses approvisionnements détruits lors des retraites.

C'est ainsi que dès le 13 août 1918, le gouvernement allemand laisse entendre qu'il voudrait entamer des pourparlers de **paix**. Rien de plus. Le 11 novembre à 11 heures, un clairon sonne le «cessez le feu» qui marque la fin de la guerre.

Un siècle pour HENRIETTE



C'est entourée de chacun de ses enfants, de ses amis, des élus du département et du personnel de l'EHPAD que Madame CHAMPION vient de fêter ses 100 printemps.

PETITE RÉTROSPECTIVE

Le 18 novembre 1917, le papa d'Henriette, Henri VUILLEMARD, décède accidentellement. Habitant du Bas d'Hérival, il est voiturier au service de Mr LECUVE, propriétaire de la scierie de Faymont. Son épouse, Marie Clémentine VUILLEMARD (née PETITJEAN au Val d'Ajol),

est alors âgée de 28 ans ; le couple a 3 enfants de 7, 6 et 2 ans, le 4^{ème} enfant est annoncé, Henriette qui verra le jour le 15 mars 1918.

Le 31 juillet 1919, Henriette est adoptée par la Nation. Elle épouse le 29 janvier 1938 Gilbert CHAMPION et élit domicile à Pouxoux, dans une cité du tissage Tenthorey. 5 enfants viennent agrandir le foyer : Simone, Michel, Robert, Daniel et Etienne, élevés par leur maman, demeurée à la maison. Elle a le bonheur de voir naître 10 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants.

Assemblée Générale des MÉDAILLÉS MILITAIRES

L'assemblée départementale des médaillés militaires s'est tenue cette année au Val-d'Ajol sous la houlette de Jean-Claude BRIGNON de la section ajolaise qui a accueilli les représentants départementaux à la maison des associations Les Epinettes.

Après 21 ans de présidence, Jean DENIS a cédé la place à Alain MICHAUX. Gilbert BOUCHE est nommé trésorier et Jean-Luc SCHMITTHESSLER, secrétaire.

Les congressistes ont été reçus à la Mairie par Jean-Claude LECHARPENTIER, adjoint au maire, où le verre de l'amitié a été partagé.



PORTES OUVERTES au Collège Fleurot d'Hérival



Les parents ont accompagné leurs enfants, futurs collégiens de l'établissement, aux portes ouvertes organisées par Mme BOUCHER, Directrice du collège.

L'exposition d'arts plastique a été très appréciée par les visiteurs, dans des salles rénovées, claires et bien agencées.

Nostalgie pour les anciens collégiens et professeurs venus revoir ce bâtiment des années 1970, qu'ils ont fréquenté pendant plusieurs années.

La règle et l'équerre côtoient les ordinateurs ainsi que l'imprimante 3D, la salle de musique est équipée d'un clavier et d'une batterie qui laissent la flûte d'antan dans son étui.

Ces deux journées d'entrée libre au collège ont été un véritable succès.

Assemblée Générale des BOUILLEURS DE CRU



Le congrès départemental s'est déroulé à l'ancienne Ecole de Courrupt sous la Présidence de Patrick MORY, en présence de Jean-Louis THÉRIOT, Vice-Président de la Fédération Nationale, Christophe NAGEALEN, Député,

François VANNSON, Président du Conseil Départemental et Philippe FAIVRE, Vice-Président, Jean RICHARD, notre Maire, et des adhérents du syndicat Vosgien.

Raphaël LAMBOLEY, nouveau Président, succède à sa maman, Marie-Claire, qui a fondé le premier atelier communal de distillation en 1996, bien que ce dernier soit en réalité plus ancien, géré par ses ancêtres, ainsi que cela se faisait autrefois dans la plupart des fermes.

Actuellement, seuls 5 sites de distillation subsistent sur notre territoire.

FLORÉAL MUSICAL d'Épinal

Dans le cadre du Floréal Musical qui a fêté cette année ses 35 ans d'existence, la municipalité ajolaise a offert au public un concert de choix.

Le groupe Kaïla Sisters a transporté l'auditoire sur les plages hawaïennes,

sur des airs de swing teinté d'imagerie hollywoodienne.

Les mélomanes ont pu apprécier différentes sonorités d'ukulélé, violon, contrebasse, guitare et autres, dans un registre teinté d'humour.





L'ACTUALITÉ sur : www.valdajol.fr

ATELIER : Prévention des chutes et équilibre des séniors

Limité à 12 places à l'Espace Dorothée

Inscription : 03 29 23 40 00

De 13h30 à 14h30, les lundis :

28 mai
4 juin
11 juin
18 juin
25 juin

30 avril
2 juillet
9 juillet
16 juillet
23 juillet

Samedi 26 mai 2018

A 20h30 : SOIRÉE MUSICALE interprétée par Faridol, groupe vocal de Laxou, à la Salle des Fêtes.

Vendredi 1^{er} juin 2018

A 20h30 : CINÉMA «LES MUNICIPAUX, CES HÉROS» avec les Chevaliers du Fiel à la Salle des Fêtes.

Samedi 2 juin 2018

A 14h30 : FÊTE MONDIALE DU JEU organisée par la Ludothèque, à l'Espace Dorothée.

A 20h30 : CONCERT DE PRINTEMPS interprété par l'Harmonie Jeanne d'Arc et la Société Musicale du Tholy à la Salle des Fêtes.

Dimanche 3 juin 2018

COURSE «PRIX CYCLISTE DE LA VILLE DU VAL D'AJOL» organisée par l'Union Cycliste de Remiremont.

Heure et lieu de départ et d'arrivée :

13h15 - Rue de la Gare

Information sur www.grandestcyclisme.fr

Dimanche 10 juin 2018

A partir de 7h30 : RANDO VTT & MARCHÉ, organisées par l'Association des parents d'élèves des Ecoles publiques, au Girmont Val d'Ajol.

Lundi 18 juin 2018

A 18h : CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE APPEL DU 18 JUIN, sur la Place du Monument aux morts.

Jeudi 21 juin 2018

A partir de 18h : FÊTE DE LA MUSIQUE organisée par l'Association Rayon de Soleil à la Maison de retraite.

Vendredi 22 juin 2018

A partir de 18h : APÉRO CONCERT de l'Harmonie Jeanne d'Arc, avec la participation de l'Ecole de Musique Intercommunale, dans la cour de l'Espace Arts & Culture.
En seconde partie : CONCERT du groupe Fusion Jazz Projet.

Samedi 23 juin 2018

A 14h : GALA DE DANSE DE LA M.J.C. à la Salle des Fêtes.

Dimanche 24 juin 2018

A 10h30 : SPECTACLE L'ODYSSÉE DE MOTI organisé par la M.J.C., à la Salle des Fêtes.

KERMESSE DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE

organisée par l'A.P.E.L. dans la cour de l'école : jeux, repas et tombola.

Samedi 30 juin 2018

A 14h : FÊTE DES ÉCOLES PUBLIQUES organisée par l'Association des Parents d'élèves des Ecoles Publiques, dans la cour de l'école.

A 13h30 : COURSE DE CAISSES À SAVON

organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, Route de la Grande Côte.

FEU DE LA SAINT-JEAN organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, Rue des Oeuvres.

Dimanche 1^{er} juillet 2018

A partir de 12h : JOURNÉE FESTIVE

(structure gonflable, petits jeux et tombola) organisée par la M.J.C. à la Salle des sports.

Jeudi 12 juillet 2018

De 15h30 à 19h : DON DU SANG organisé par l'Amicale des donneurs de sang, à l'Espace Dorothée.

Samedi 14 juillet 2018

A 11h30 : CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE DU 14 JUILLET, Place du Monument aux morts.

Sur la place du Sô :

A 14h : CONCOURS DE PÉTANQUE

organisé par le Comité de foire et d'animations.

De 16h à 21h : MARCHÉ GOURMAND & JEUX D'ANTAN organisés par le Comité des Fêtes.

A 21h : BAL animé par F. GALLAIRE, puis **FEU D'ARTIFICE**.

Votre ACTUALITÉ sur notre bulletin et notre site web ?

Vous souhaitez communiquer votre actualité sur le prochain bulletin et le site internet du Val-d'Ajol ? Merci de nous envoyer votre texte, votre affiche, vos photographies par email à : ticket@valdajol.fr. Vous pouvez également diffuser vous-même vos informations sur : www.valdajol.fr/publiez-vos-infos. Par ailleurs, pensez à remplir votre **fiche Association** ou **Entreprise** sur le site internet, vous serez ainsi présent sur l'annuaire en ligne, visible de tous.

Les NUMÉROS utiles

Mairie	03 29 30 63 33
Service des eaux	06 63 85 63 03
Piscine	03 29 30 65 91
Office du Tourisme	03 29 30 61 55
MJC*	03 29 29 08 26
Maison des Services Publics	03 29 37 68 42
CCPVM*	03 29 22 11 63
CCAS* (9 à 11h)	03 29 30 09 69
ADMR*	03 29 30 66 35
ADAVIE*	03 29 35 23 06
Maison de Retraite	03 29 30 67 04
Portage de repas	03 29 66 54 31

Savez-vous que vous pouvez contacter personnellement et directement Mr le Maire par email : jeanrichardmaire@valdajol.fr

• Maison de Santé	03 29 30 50 57	• Orthophoniste	07 67 47 42 61
(Docteurs, infirmières et kinésithérapeute)		Julie SAINT GERMAIN	
• Chirurgien-dentiste	03 29 30 64 96	• Ostéopathe	06 10 08 96 88
Dr Julie EMERIQUE		Dr Florence DUPONT	
• Diététicienne	06 34 49 13 49	• Médigarde	08 20 33 20 20
Stéphanie GILLE		-> La nuit : 20 h à 8 h et le weekend :	
• Kinésithérapeute	03 29 66 50 90	samedi 12 h jusqu'au lundi 8 h.	
Marie-Hélène GEGOUT SIMON			

* MJC : Maison des Jeunes et de la Culture - CCPVM : Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales - CCAS : Centre Communal d'Action Sociale - ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural - ADAVIE : Aide à la personne dans les Vosges

Edition n° 18 du 17 mai 2018
Mensuel gratuit d'informations municipales
Dépôt légal : en cours
Directeur de la publication :
Jean RICHARD, Maire du Val-d'Ajol

Réalisation : Equipe Communication du Conseil Municipal
Crédits photographiques :
Mairie du Val-d'Ajol
Imprimé sur papier 100% recyclé

